



Centricité 2018

Malgré la bonne santé financière de LCL et malgré les avantages tirés du pacte de responsabilité et du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), la direction a pourtant décidé de supprimer environ **1.100 emplois à plein temps à horizon 2018**.

Afin de répondre aux exigences financières toujours croissantes de notre actionnaire principal, la variable d'ajustement est vite trouvée :

la réduction de la masse salariale

Mais il paraît que nous sommes de mauvaises langues car si LCL réduit ses effectifs, c'est pour mieux répondre à la satisfaction d'une clientèle souhaitée plus nombreuse... Comprenez qui pourra.

Après une année de processus, le départ d'une DRH et du directeur adjoint, LCL a enfin déposé son dossier complet de PSE auprès de la DIRECCTE (ex Inspection du Travail) le 18 décembre dernier. **La décision de la DIRECCTE doit être communiquée au plus tard le 2 janvier 2015.**

S'il faut avouer que le lobbying fait auprès de la DIRECCTE par **FO LCL** (mais aussi la CGT) a permis de faire évoluer sensiblement les mesures d'accompagnement, pour **FO LCL**, le **texte permet encore une flexibilité accrue des salariés.**

Comprenez toujours qui pourra, CFDT et SNB ont signé et donc approuvé la partie 4 du plan social « mesures d'accompagnement » tout en rejetant le plan social lui-même. Le grand écart nécessite une grande souplesse ! Voire de l'agilité. D'autant que rien n'obligeait ces deux organisations syndicales à apposer leur signature, cautionnant ainsi des discriminations entre salariés de LCL.

Pour les mesures d'accompagnement, la DIRECCTE devrait valider l'accord puisque, selon la loi dite de « sécurisation » de l'emploi, **les organisations majoritaires signataires sont réputées responsables (de leurs actes)...**

Rappelons que ces deux mêmes organisations ont, entre autre, signé l'accord « complémentaire santé » et l'« accord salarial 2011 » modifiant (désavantageusement) les règles d'octroi des gratifications liées aux médailles du travail...*

* Accords signés disponibles sur notre site www.fo-lcl.fr, rubriques médailles du travail et complémentaire santé ou en flashant les QrCodes



Écrêtement des taux des prêts immobiliers CLP

Selon notre souhait, l'opération devrait s'effectuer en centralisé : fin du 1er trimestre 2015, envoi d'un avenant aux salariés concernés pour proposition de baisse du taux. 280€ de frais de dossier seront pris **par opération immobilière.**

FO LCL continue de tenter de convaincre la direction de réviser les taux annoncés fin novembre puisqu'entre temps, le barème public a baissé.

Conseil **FO LCL** : Si vous souhaitez réaménager la durée de votre prêt, **pensez à utiliser la modulation d'échéance qui vous permet d'augmenter votre mensualité de 10% tous les 12 mois.**

Commentaire du SNB au CCE : « *Quand allons-nous passer aux choses sérieuses ? L'écrêtement ne concerne que 10.000 salariés.* »

Commentaire de **FO LCL** : sans commentaire.

Organisation du travail des plates-formes téléphoniques

Si l'accord de 2001 signé par le seul SNB était perfectible, il avait cependant le mérite d'exister.

Alors que nous sommes en pleine négociation sur le futur accord qui régira la nouvelle organisation du travail dans les CRC (vacations - compensations - temps de pause - ...), la direction de LCL a décidé de dénoncer l'accord de 2001. Cela s'appelle : « *mettre le couteau sous la gorge* ». Mais attention, nous ne sommes ni des moutons ni des agneaux.



Nouvelle offre « crédits CLP »

Mise en place prévue mi 2015



Prêts immobiliers

Les prêts à taux révisable, in fine, conventionnés et

Accession Sociale **sortiront de l'offre CLP.**

Vous pourrez donc négocier comme tout autre client et, de ce fait, potentiellement obtenir plus que 30% de réduction sur le barème public.

Pour les autres prêts, les tranches sont supprimées. Les taux accordés seront ceux du barème public - 30% en tenant compte :

- de l'usage du prêt (se loger - rachat prêts - locatif - travaux)
- de la durée du prêt

Les frais de dossier seront de 280€.

Exception : maintien des conditions dérogatoires pour :

- les prêts Epargne Logement : taux public moins 0,70%
- les prêts relais : décote de 10% sur barème public

NOUVEAUTÉ

La renégociation du taux et la réduction de durée seront possibles. Le projet prévoit 2 renégociations maximum.

FO LCL revendique un nombre possible de renégociations en corrélation avec la durée du prêt.

Enfin, l'indemnité en cas de remboursement anticipé sortira de l'offre CLP. L'exonération totale sera alors potentiellement possible sans crainte de redressement URSSAF.

Prêts à la consommation

Les taux accordés seront ceux du barème public - 30% selon la nature du prêt (véhicule neuf - véhicule d'occasion - travaux - ...).



Les frais de dossier bénéficieront également d'une décote de 30% :

- 42€ pour la plupart des crédits personnels
- 21€ pour les prêts « budget mini » allant de 1.000 à 2.999€ et pour les crédits inférieurs à 5.000€ sur une durée inférieure à 25 mois.

Crédit renouvelable

Ce type de crédit ainsi que la carte associée seront sortis de l'offre CLP.

Conseil **FO LCL**

Le crédit renouvelable est à manier avec précaution. Il doit être utilisé avec modération sur une courte durée (décalage de trésorerie) et ne doit surtout pas servir en permanence.

La Banque de France a constaté la présence d'au moins un crédit renouvelable dans la plupart des dossiers de surendettement.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à en parler à votre conseiller et, le cas échéant, à l'assistant(e) social(e) de votre secteur.



Mesures salariales 2015

FO LCL continue de demander la poursuite de la négociation. Aussi, nous ne signerons pas le procès verbal de désaccord.

Si direction de LCL rime avec Père Noël, **FO LCL** espère que ce dernier a été plus généreux que la première. En même temps, il n'a pas eu beaucoup de mal !

FO LCL vous présente ses meilleurs vœux pour 2015



www.fo-lcl.fr

Délégation Nationale

Délégation Nationale **FO LCL**

B.C. 500 - 04, 39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75 Site Internet : www.fo-lcl.fr

